



Décision n° 36 / 2025
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour l'hôtel d'entreprises Résidence Philippe A1 à Jonzac :

- Un contrat de sécurité avec NEXECUR PROTECTION comprenant la mise en service, une visite de maintenance annuelle préventive et la télésurveillance pour une durée de 24 mois d'un montant TTC annuel (20% de TVA) de 1 547.03 euros tout compris.

Fait à Jonzac,

Le **21 JAN. 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU